

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet Gourvillette

De : Vouillon Sebastien <S.Vouillon@rp-global.com>

Date : 14/01/2019 16:00

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver en PJ la contribution du GRISO de FEE à l'enquête publique concernant le parc éolien de Gourvillette

Les pièces mentionnées dans le courrier sont à télécharger à l'aide du lien suivant : <https://we.tl/t-430xLJzj2R>

Cordialement

Sébastien Vouillon

DRA GRISO FEE

— Pièces jointes : —

GRISO 2019_01_10 Contribution FEE EP Gourvillette.pdf

30 octets



FRANCE ÉNERGIE ÉOLIEN
Groupe Régional Sud-Ouest

Nouvelle Aquitaine

Mairie de Gourvillette
A l'attention de Monsieur le Commissaire
enquêteur- M. PARVERY
2 rue FONTAINE
17490 GOURVILLETTE

Objet : Enquête Publique du 13/12/2018 au 15/01/2019
Demande d'autorisation unique pour un projet éolien sur la commune de Gourvillette

Bordeaux, le 14 janvier 2019,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

France Energie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 250 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière servant d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, en termes économiques et en termes industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

L'éolien est déjà compétitif d'un point de vue tarifaire, puisqu'aujourd'hui son coût réel est situé entre 57 à 91€/MWh soit l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne c'est aujourd'hui près de 16 000 emplois, 60 000 en 2020. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer.

Nous travaillons ainsi à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

Dans le cadre de la tenue de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation unique d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette (17), FEE, par l'intermédiaire de sa délégation régionale, souhaite apporter son soutien à ce projet d'implantation de quatre éoliennes.

Par ce soutien nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet.

En premier lieu, le décret du 27 octobre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie a retenu les objectifs de développement suivants :

- Augmenter de plus de 70 % la capacité d'énergies renouvelables électriques ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire, en réponse à l'évolution de la consommation électrique et au développement des énergies renouvelables ;
- 15 000MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2018, sachant que le bilan national au 31 décembre 2016 était de 12 065 MW installés.
- Plus de 25 000 MW au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, les objectifs élaborés et validés par la région Nouvelle-Aquitaine sur le déploiement de l'éolien au travers des SRCAE sont de 3 000 MW installés d'ici 2020, ce qui correspond à 16 % de l'objectif national.

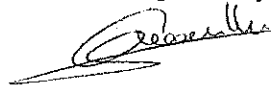
En second lieu, le contexte éolien de la région Nouvelle-Aquitaine démontre que de nouveaux projets sont nécessaires. En effet, au 30 juin 2018, environ 940 MW étaient en exploitation, ce qui représente 31 % de l'objectif à l'horizon 2020.

La Région Nouvelle-Aquitaine est actuellement la 6ème région métropolitaine en puissance raccordée et représente environ 7 % du niveau national métropolitain (14 007 MW).

En troisième lieu, le projet éolien de Gourvillette, projet développé en lien avec le territoire depuis 2013, participera ainsi à la réalisation des objectifs Nationaux, Régionaux et Locaux en matière d'installation de centrales de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, France Energie Éolienne apporte tout son soutien et **émet un avis favorable** au projet éolien de Gourvillette porté par la société BayWa r.e. France et développé par la société Enerpole.

Sébastien Vouillon
Délégué Régional Adjoint GR50



Pièces jointes :

- « Un vent de transition » de FEE
- « L'éolien en Nouvelle-Aquitaine : un atout pour une région responsable » de FEE

Sources d'informations :

- Site internet de France Energie Eolienne : <http://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2017, Bearing Point pour FEE : <http://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2017/09/2018-03-03-Observatoire-de-lEolien-2017-VF5.01.pdf>

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "SARL GOURVILLETTE Energies" / BayWa

De : Michel Desplanches <michel.desplanches@gmail.com>

Date : 14/01/2019 16:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Le 14 janvier 2019

A l'attention de Monsieur Gérard PARVERY, Commissaire Enquêteur :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Il y a quatre jours, je contribuais à l'EP de HAIMPS et MASSAC, pour un projet de 4 éoliennes à moins d'un km de celui de GOURVILLETTE dont vous êtes chargé. Cette multiplication de modestes projets dans ce secteur des Charentes n'entre dans aucune vraie coordination d'ensemble, c'est la foire d'empoigne entre les sociétés éoliennes concurrentes qui aboutit partout à porter **une atteinte intolérable aux paysages et sites de ce territoire, et je ne peux que m'opposer au projet de GOURVILLETTE comme je me suis opposé au précédent.** Si au moins le développement de ces centrales industrielles éoliennes permettait d'atteindre les objectifs fixés en matière de limitation des émissions de CO², mais non, même pas, depuis 5 ans la puissance éolienne installée en France a triplé, et pendant le même temps les émissions de CO² ont doublé, passant de 30 à 61 grammes par Kwh produit (chiffres RTE). C'est que dans les annonces faites par les sociétés éoliennes, elles oublient toujours la nature intermittente de leur production, laquelle nécessite des moyens en relève lorsque le vent ne souffle pas, ce qui est source de pollution (centrales thermiques classiques, gaz surtout). D'ailleurs, dans ce dossier "BayWa" n'ose même pas annoncer une économie de CO² grâce à son projet, du moins dans ce que j'ai lu... Il est facile aussi de faire référence à ce qui s'est produit ce jeudi 10 janvier 2019 vers 21 heures, où au plan européen, nous avons frôlé un black-out du à l'insuffisance de production par rapport à la demande, et cette situation est incontestablement à mettre en relation avec l'incapacité de l'éolien de répondre aux besoins. En outre cette production est chère, à cause d'un régime de rachat trop généreux, et en outre à cause des dépenses de structures liées au développement éolien (lignes HT en plus, transformateurs, "smart-grids", compteurs "Linky", centrales de relève qu'il faut maintenir et parfois subventionner). Cette politique est évidemment définie par les gouvernements successifs depuis une dizaine d'années, mais elle n'est pas pour autant judicieuse comme le démontre le **"Rapport sur les subventions aux énergies renouvelables" publié en mars 2018 par la Cour des Comptes** (à télécharger sur internet).

Au-delà de ces considérations importantes, mais sur lesquelles votre mission ne porte pas, le projet de la "SARL GOURVILLETTE Energies" n'est pas en soi acceptable, pour diverses raisons dont je vais dégager les principales :

1. UN EMBOITEMENT D'ENTREPRISES ETRANGERES MUES PAR LES PROFITS :

Le demandeur est ce que l'on appelle une "société de projet" à objectif unique, avec un capital social très limité (ici 1 000 euros), laquelle est une filiale de la "SAS BayWa r. e. France" elle-même filiale d'un conglomérat allemand "BayWa r. e. GmbH" dont le siège est munichois, toutes ces entreprises étant dirigées par le même homme, Monsieur Can NALBANTOGLU. Ce groupe s'occupe certes d'énergies sous diverses formes, mais aussi de produits et machines agricoles, de constructions immobilières, etc...

Sur les aspects économiques et financiers du projet, j'ai trois interrogations :

- Tout d'abord la production espérée soit 32 000 Mwh / an, correspondrait à 2666 heures d'équivalent pleine puissance (en P50), soit un taux de charge moyen de 30,4% : les vents n'ont pas été mesurés sur site, et ces chiffres annoncés ne sont-ils pas optimistes, bien au-dessus du taux de charge moyen des PE français (environ 22%)...

- Le tarif de rachat affiché à 80,97 euros /Mwh fait référence au décret de 2014, remplacé depuis par les décrets de fin 2016 sur le "complément de rémunération" : en quoi ce PE bénéficiera-t-il de l'un plus que de l'autre ?

- Les garanties financières pour le démantèlement se chiffrent grosso modo à 200 000 euros pour le PE : des exemples de démantèlements antérieurs (2014, devis CARDEM pour le PE de Thiérache (Ardennes) demandé par NORDEX pour une éolienne, plus de 410 000 euros TTC, reprise des métaux et autres incluse) montrent que ces garanties sont très insuffisantes : aussi, BayWa peut-elle s'engager à se substituer à sa filiale, si elle était défaillante, pour que les propriétaires de terrains, et à défaut les collectivités ne voient pas les charges supplémentaires leur être imputées ?

2. UNE LOCALISATION NUISIBLE AUX POPULATIONS RIVERAINES :

Si la distance de 500 mètres minimale est bien ici respectée (700 mètres même selon les affirmations de BayWa

dans sa réponse à la MRAE), on peut s'interroger sur son bien-fondé, au vu de l'impact sur l'habitat proche, ce que démontrent les photomontages malgré leurs artifices habituels : c'est qu'il est d'évidence impossible de camoufler des machines aussi hautes (150 mètres), et leur présence obérera durablement les perspectives paysagères locales, donc toutes les activités qui sont en rapport avec ces dernières, tourisme, résidences secondaires, image de marque d'une région viticole, et bien sûr valeur de l'immobilier qui sera amputée, quoi qu'en dise le promoteur...

Il faut compter aussi avec l'**impact acoustique** : le cabinet "ECHOPSY" a réalisé un dossier largement commun avec celui du PE d'HAIMPS et MASSAC, et les insuffisances sont les mêmes, mesures faites en 20 jours de décembre, donc en l'absence de tout feuillage, ce qui **minimise les bruits ambiants surtout en nocturne**. Aussi les simulations éoliennes seront trompeuses, car pour les vents nocturnes de 3 à 6 m/sec, le seuil de 35 dBA a peu de chance d'être atteint, et des émergences éoliennes de bien plus de 3 dBA ne donneront lieu à aucun bridage, même si elles sont très dérangeantes pour les riverains ! En tout état de cause, si le PE était construit, il conviendra de faire **la réception acoustique en été pour éviter ce biais...**

3. UNE MORTALITE IMPORTANTE POUR LA FAUNE VOLANTE, QUI EST MAL ANTICIPEE :

La complexité de présentation du dossier, avec un micro-découpage de l'"Etude d'Impact" et un sommaire abscon ne m'ont pas permis de me faire une opinion précise sur le travail de dénombrement et de repérage des oiseaux et chiroptères, le demandeur ayant "compilé" à sa guise le travail du cabinet ECTARE qui n'est pas présenté. Cela permet probablement de "l'expurger" de tout ce qui pourrait être gênant aux yeux du public et peut-être des autorités...

+ **Pour l'avifaune** : la sensibilité du milieu est reconnue forte pour les nicheurs, en particulier par la présence de l'Oedicnème criard, et surtout de l'emblématique **Outarde canepetière** qui niche sur le site, sans oublier la présence de rapaces, dont certaines espèces sont sensible à l'éolien (Busard St-Martin, Bondrée apivore, Faucon crécerelle, etc...). A partir de cela, le demandeur propose une mesure d'évitement et réduction pour la machine E2, avec un module "stop control" de DTBird avec effarouchement sonore. Si cela convient pour les rapaces, ce n'est pas adapté pour l'Outarde qui craint bien plus d'être chassée de ce secteur par perte de son territoire : il convient donc de ne pas construire E2 ou de la déplacer à bonne distance ! Pour les autres oiseaux, il n'y aurait pas de raison de ne pas prévoir le DTBird sur les machines E1 et E3 en plus de E2 (cf carte 11 page 329 de l'EI)...

+ **Pour les chiroptères, la détection de 12 espèces seulement** me surprend, par rapport au travail fait par CALIDRIS sur HAIMPS et MASSAC. La présence de boisements, même résiduels, à bien moins de 200 mètres des éoliennes justifie la demande de la MRAE de mettre en oeuvre un bridage préventif non pas seulement sur deux des éoliennes, mais sur toutes. En effet 5 espèces sont reconnues courir un risque de collision ou barotraumatisme, (cf page 359 EI). Cependant les conditions de ce bridage sont insuffisantes, en dessous de vents de 5,5 m/sec c'est trop peu d'autant que l'EI page 352 écrit : " au delà de 6 à 8 m/sec les déplacements sont peu fréquents". **Il faut donc porter le bridage à tous vents de moins de 8 m/sec, et l'étendre à toute la durée de la nuit si les températures sont > 10°C... L'objectif de réduction de la mortalité doit viser à atteindre 90% de la population et non 80 comme indiqué !!!**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, vous comprendrez que je vous suggère d'émettre sur ce projet inopportun un **"AVIS DEFAVORABLE"**.

Je vous prie de croire à ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES

— Pièces jointes : _____

L'imposture de l'éolien et du photovoltaïque _ Contrepoints.pdf

30 octets

L'imposture de l'éolien et du photovoltaïque

ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES 8 JANVIER 2019

By: [isarniga76](#) - CC BY 2.0

Faire croire que l'éolien et le photovoltaïque pourraient remplacer le nucléaire, même partiellement, est une imposture.

Par Michel Gay.

En 2019, la part des charges du service public de l'énergie pour les énergies renouvelables uniquement se montera à environ 8 milliards d'euros (Md€) selon le Président de la République dans son discours du 27 novembre 2018.

Ces taxes ont déjà été qualifiées le 13 décembre 2006 par le Conseil d'État « *d'imposition innommée* » (innommable ?), expression reprise par la Cour des comptes en juin 2012. Elles profiteront essentiellement à l'éolien et au photovoltaïque, qui ne représentent respectivement que 4 % et 2 % de la production d'électricité nationale.

PRODUCTIONS ERRATIQUES

Les variations aléatoires des éoliennes et des panneaux photovoltaïques (PV) peuvent être rapides (à l'échelle de l'heure). En cas de forte puissance éolienne et photovoltaïque installée, il est donc indispensable de disposer de moyens réactifs de production comme l'hydraulique et les centrales thermiques au gaz.

À l'échelle de la France, les fluctuations de production des parcs éoliens varient d'un minimum de 5 % à un maximum de 70 % de la puissance installée. L'ADEME prévoit d'installer 50 000 éoliennes de 2 mégawatts (MW).

Ainsi, pour une puissance installée de 100 gigawatts (GW), des variations incontrôlées allant de 5 à 70 GW peuvent survenir aléatoirement. C'est impossible à gérer sans une compensation massive avec du gaz.

L'argument du foisonnement des régimes de vents en France et en Europe, avancé par certains, ne correspond pas à la réalité. Le régime des vents est souvent le même partout comme le montrent les courbes de productions éoliennes établies par Hubert Flocard pour différents pays européens.

La production des PV est également fluctuante (variant de 1 à 10 selon les jours...) et limitée à 1 200 heures par an (moins de quatre heures en moyenne par jour en moyenne annuelle). En hiver, elle est nulle pendant les pointes de consommation du soir (vers 19 h 00).

En France, si 60 GW de panneaux photovoltaïques étaient installés, la puissance instantanée disponible varierait en été entre... 0 et 40 GW en moins de 6 heures.

En résumé, avec une puissance installée « vent plus soleil » de 160 GW, la puissance délivrée sur le réseau pourrait donc varier de 5 GW en hiver, alors que le besoin atteint régulièrement 80 GW, jusqu'à 110 GW en été (70 éolien + 40 PV) quand le besoin est seulement de 30 GW à 50 GW.

RÉDUIRE LE CO₂ ?

Officiellement le but de la loi de transition énergétique est de réduire la consommation d'énergie fossiles (charbon, gaz, pétrole), et donc les émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Or, en 2018, la production d'électricité française n'a émis que 60 g de CO₂/kWh (principalement grâce au nucléaire), contre plus de 500 g de CO₂/kWh pour l'électricité allemande majoritairement produite avec du charbon et du gaz.

Rapportés à la durée de vie, et surtout en tenant compte des nécessaires moyens pilotables de compensation au gaz pour répondre majoritairement aux besoins instantanés, les « écobilans » des émissions de CO₂ sont d'environ 200 g/kWh pour le PV, de 100 g/kWh pour l'éolien, et de 10 g/kWh pour le nucléaire.

En effet, non seulement les besoins en gaz sont plus importants pour compenser les intermittences des énergies renouvelables mais, en plus, les besoins en matériaux (béton, acier, cuivre, terres rares etc.) nécessaires à la construction des éoliennes et des panneaux photovoltaïques sont plus importants par kWh produit que le nucléaire.

Ajouter des éoliennes et du PV ne donc que détériorer le bilan des émissions de CO₂ de la France. Elles ont augmenté en 2017 et la tendance semble la même en 2018, malgré le développement des énergies renouvelables (ou à cause ?) ...

COÛT DE PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ ?

Actuellement, sur un total de production de 550 térawattheures (TWh = un milliard de kWh), les 58 réacteurs du parc nucléaire produisent annuellement 420 TWh vendus sur le marché de 30 à 50 €/MWh, soit au total une vente annuelle d'environ 17 Md€.

Compte-tenu des tarifs d'achat par EDF de l'électricité éolienne et solaire (de 100 €/MWh jusqu'à 550 €/MWh avec le complément de rémunération selon l'année d'installation et la puissance installée), l'ordre de grandeur des achats est de 30 Md€ pour une production de « mauvaise qualité » de 23 TWh, soit 5 % de la production nucléaire...

Le coût d'investissement prévu uniquement pour les éoliennes et le PV, atteindra près 300 Md€ qu'il faudra renouveler tous les 20 ans, sans compter les éoliennes off-shore... beaucoup plus onéreuses.

À cette somme faramineuse, il faut ajouter plusieurs milliards d'euros pour le coût des adaptations du réseau d'électricité afin de supporter ces « bouffées de productions », ainsi que les gigantesques moyens de stockages que personne n'a encore chiffré.

Et ces calculs d'investissements sont encore optimistes !

En raison de leur intermittence, il faudrait aussi ajouter de nouvelles centrales thermiques (gaz et charbon) pilotables pour compenser les variations aléatoires des éoliennes et PV. D'où un investissement supplémentaire considérable, car il faudra multiplier au moins par trois le parc thermique fossile actuel en France, et augmenter les importations de gaz, ce qui alourdira encore la facture énergétique.

Une cinquantaine de réacteurs EPR couplés aux barrages existants et à quelques centrales à gaz d'appoints produiraient toute l'électricité de France (650 TWh) de manière maîtrisée et pour une durée de vie au moins trois fois plus longue (60 ans).

L'EMPLOI

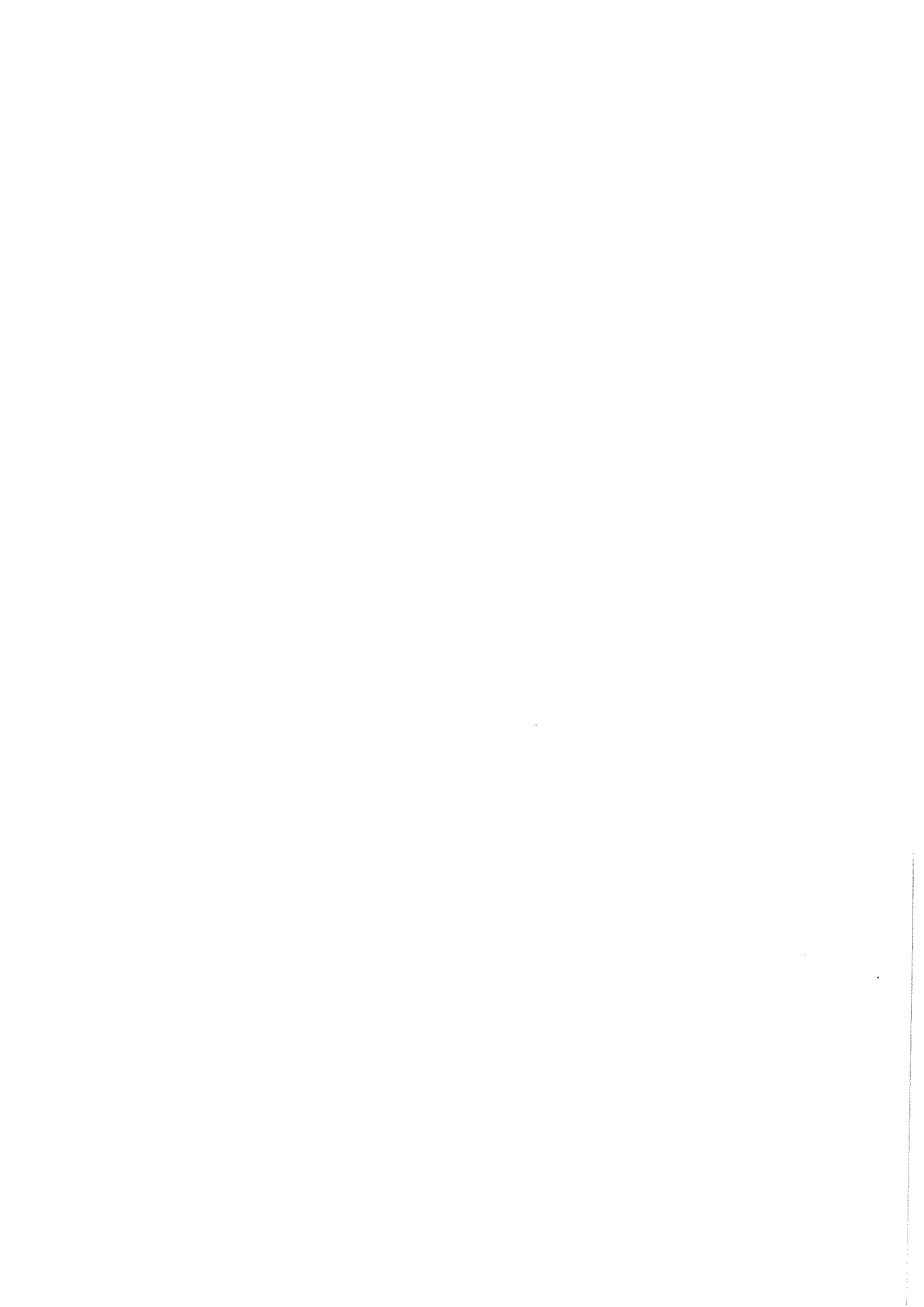
L'industrie nucléaire représente 200 000 emplois directs et encore 200 000 emplois indirects qui seraient compromis par une réduction (ou un arrêt) de l'activité nucléaire.

Les éoliennes, comme les PV, ne sont pas fabriquées en France, ne créent quasiment pas d'emplois et contribueront au déficit de la balance commerciale. La « création » d'un emploi vert, souvent temporaire, tue deux à trois emplois ailleurs !

Faire croire que l'éolien et le photovoltaïque pourraient remplacer le nucléaire, même partiellement, est une imposture.

Par Michel Gay

Nos dossiers spéciaux: Énergie nucléaire, Éolien, EPR, Photovoltaïque



Sujet : [INTERNET] Enquete Publique - Gourvillette
De : "David Matthews" <dmatoldmill@gmail.com>
Date : 14/01/2019 18:42
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

M. Commissaire Enqueteur,

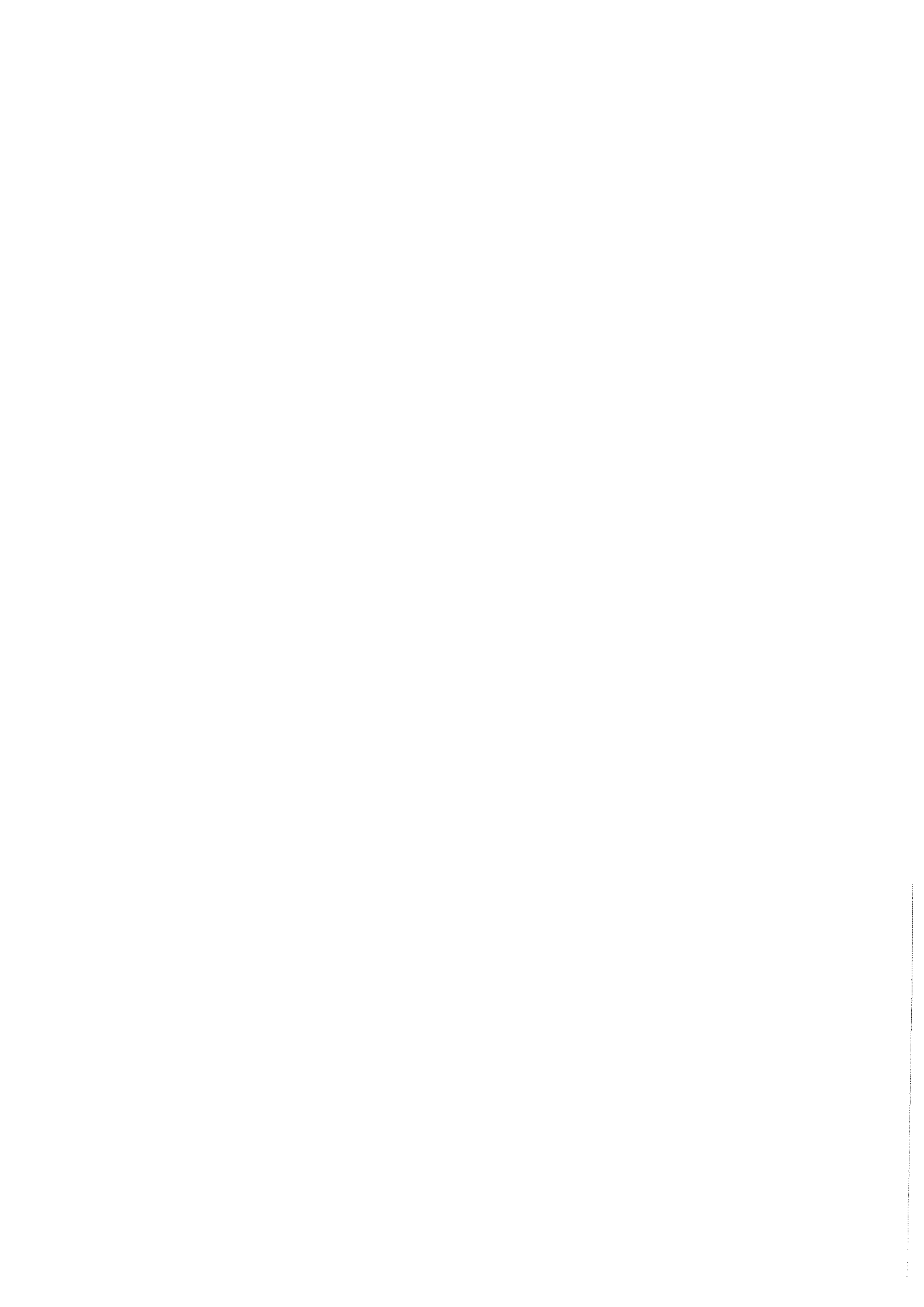
Je vis et possède une maison à Massac et je m'oppose à la construction de ces éoliennes. Elles seront construites beaucoup trop près des habitations (à seulement 700 mètres de **Gourvillette**) et les résidents seront soumis au bruit et à des lumières clignotantes toute la nuit, toutes les nuits.

Vivant à Massac, je suis conscient que 64 éoliennes sont prévues dans une région de moins de 10 km de Matha. Ce nombre trop élevé à infliger à une petite région agricultural.

De plus, les parcs Gourvillette et Haimps / Massac seront construits sur des terres Natura 2000 et seront extrêmement dangereux pour les oiseaux migrateurs qui utilisent les plaines de Nere-Bresdon, situées à proximité du village de Gourvillette.

Merci de votre attention sur cette question.

David Matthews.



Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Gourvillette

De : isabelle durand <jaif.3018@hotmail.fr>

Date : 14/01/2019 20:13

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Baufanais Isabelle
17490 Gourvillette

Je vous envoie ce mail afin de déclarer que je suis entièrement **POUR** le parc éolien de Gourvillette.

Je demeure à Gourvillette depuis plus de vingt ans, j'y ai connu mon mari voilà environ vingt cinq ans, je m'y suis mariée, j'y ai eu et élevé mes enfants.

En lisant les différents commentaires sur le site concernant l'enquête publique, je suis étonnée de constater que bons nombres de votes "contre", sont des personnes ne résidant dans notre chère commune que quelques jours voir quelques semaines par an ; en sus de quoi, on nous bombarde de toutes sortes d'effets néfastes pour la santé et l'environnement.

Soucieuse de l'environnement, je suis depuis quelques années les diverses constructions et mises en route de parcs éoliens aux alentours de notre commune. Tout d'abord la faune et la flore, comme à la suite de nouvelles constructions la nature reprend ses droits aussi bien sur terre que sous terre (on voit bien les traces laissées par les vers de terre en temps de pluie), les abeilles viennent butiner les fleurs qui sortent à nouveau, les papillons, les mouches et autres insectes y sont présents également. Passons aux oiseaux en règle générale, j'ai vu des moineaux, des mésanges, des buses, des éperviers... et cela n'avait pas l'air de les gêner outre mesure. Je ne débattrais pas sur les outardes, les courlieux et autres volatiles suivis par Natura 2000, puisque je n'ai pas eu l'occasion d'en voir, mais je suis certaine que la construction de ces gigantesques moulins à vent n'aurait pas été acceptée si cela avait dû nuire à des animaux protégés.

Les lièvres, lapins, chevreuils, sangliers, perdrix et autres faisans ne m'ont pas donné l'air d'être plus dérangés que ça.

Dois-je vraiment préciser que les chauve-souris ne risquent pas grand-chose avec les pales tournoyantes, puisqu'elles sont munies d'un radar qui leur permet de situer tous les obstacles se trouvant devant elles ; quant aux divers chouettes et hiboux ils sont nyctalopes donc voient la nuit et évitent également les obstacles, ils ne sont pas stupides pour aller se cogner dedans.

Les sons que les éoliennes puissent émettre durant la rotation des pales, il y a bien un léger bruit, quand nous sommes au pied du mât et j'ai essayé à différentes distances et différentes orientations, je n'ai sincèrement pas entendu ce bruit phénoménal que l'on nous dit. Même chose pour le passage des ondes, les portables et les radios passent très bien.

En ce qui concerne l'effet stroboscopique il ne faut pas oublier que des études sont faites depuis longtemps afin que cela n'affecte pas nos habitations, quand on se promène, ça n'est pas plus dérangeant que quand le soleil joue à cache-cache avec les nuages.

Ne négligeons pas non plus l'aspect financier, pour une petite commune comme la nôtre, cela n'est pas négligeable, avec les avantages que cela puisse lui apporter, ça permettra à Gourvillette de

rénover les routes et chemins communaux, notamment, et aidera à rendre notre village plus accueillant de différentes façons.

Je renouvèle mon vote **POUR** et j'espère que ce courrier aidera les derniers indécis à prendre leur décision, quelqu'elle soit, que ce soit pour le projet de Gourvillette ou pour d'autres communes.

Isabelle Baufanais